

Grille tarifaire
 Validée en Assemblée générale du 16 juin 2018

TARIFS FFHG 2018/2019

I. ENGAGEMENTS (RAS, art. 11.4)

	2017/2018	2018/2019
Ligue Magnus	25 000€	25 000€
Division 1	7 500€	7 500€
Division 2	5 100€	5 100€
Division 3	3 900€	3 900€
Hockey féminin	730€	730€
U20	3 900€	3 900€
U17, U15	1 300€	1 300€
U13, U11	480€	480€
U9	0	0
Trophée Loisir	720€ / 360*	720€ / 360*
100% Loisirs	155€	155€
Ringuette	710€	710€

* Le droit d'engagement d'une équipe en Trophée Loisir est réduit de 50% pour les clubs n'engageant aucune autre équipe en championnat.

Ces droits d'engagement ne se cumulent pas, sauf pour les engagements en trophée loisirs et 100% loisirs, qui sont dus quelles que soient les autres équipes engagées, et sauf pour l'engagement de deux équipes en championnat de France sénior, sous réserve des précisions suivantes¹ :

- Saison 2018/2019 : une réduction de 75% sur le tarif de l'engagement de la seconde équipe est appliquée (droit d'engagement de la deuxième équipe = 25% du montant de l'engagement dans la division concernée).
- Saison 2019/2020 : une réduction de 50% sur le tarif de l'engagement de la seconde équipe est appliquée (droit d'engagement de la deuxième équipe = 50% du montant de l'engagement dans la division concernée).

¹ Voté en Assemblée générale du 25 juin 2017.

II. AFFILIATIONS (RALM, Annexe ALM 1)

	2017/2018	2018/2019
Affiliation club	325€	325€

III. LICENCES (RALM, Annexe ALM 1)

	2017/2018	2018/2019
Dirigeant non pratiquant	46.80 €	48,80 €
U9	33.60 €	35,40 €
U11 à U13 (Compétition)	74.40 €	78.10 €
U15 à Séniors (Compétition)	77.40 €	81.20 €
U17 à séniors (Loisir)	77.40 €	81.20 €
Bleue	26.40 €	29.70 €
Extension	26.40 €	29.70 €
Entraîneurs	28.30 €	31.60 €
Changement de type de licence en cours de saison	20.00 €	20.00 €
Assurance (Responsabilité civile)	0,60 €	0,60 €
Assurance (Individuelle accident)	3.18 €	3.18 €

NOTA : Ces tarifs ont été calculés en application de la décision de l'AG du 19 juin 2016 sur la détermination des tarifs des licences sur les 15 saisons à venir (2016/2017 – 2030/2031).

IV. MUTATIONS (RALM, Annexe ALM 1)

	2017/2018	2018/2019
Transferts		
Senior masculins	360€	360€
Senior féminines	200€	200€
U20/U17	110€	110€
U15 à U11 Loisirs	50€	50€
U9	20€	20€
Transferts internationaux		
Joueurs masculins majeurs	1 500€	1 500€
Joueuses féminines majeurs	1 100€	1 100€
U20/U17	110€	110€
U15 à U 11 Loisirs*	50€	50€
U9	20€	20€
Traitement accéléré	150€	150€
Prêts		
Senior masculins	150€	150€
Senior féminines	100€	100€

*** Les frais de transfert internationaux en catégorie loisirs et les mineurs (jusqu'à sa majorité) ne sont applicables que la saison au cours de laquelle le transfert a lieu pour la 1^{ère} fois**

V. TRY-OUT (RALM, ART. 29)

	2017/2018	2018/2019
Frais attachés a la procedure try-out	60€	60€

VI. BAREME DES INDEMNITES D'ARBITRAGE (RAS, Annexe AS 25)

INDEMNITES DE PREPARATION ET D'EQUIPEMENT				
Championnats	Arbitre		Juge de lignes	
Ligue Magnus	140 €	Pré-Saison : 115 €	110 €	Pré-Saison : 90 €
Division 1	115 €	Pré-Saison : 100 €	100 €	Pré-Saison : 70 €
Division 2	100 €	Pré-Saison : 70 €	70 €	Pré-Saison : 50 €
Division 3	70 €	Pré-Saison : 55€	50 €	
U20 Elite	70 €	Pré-Saison : 55 €	50 €	Pré-Saison : 40 €
Excellence	55 €		40 €	
U17 – Arbitrage à 3	55 €	Pré-Saison : 40€	40 €	Pré-Saison : 30 €
Arbitrage à 2	40 €	Pré-Saison : 30€		
Féminin Elite – Arbitrage à 3	55 €		40 €	
Arbitrage à 2	50 €	Pré-Saison : 40€		
Excellence	40 €	Pré-Saison : 30€		
Loisirs	40 €	Pré-Saison : 30€		
U15 – Arbitrage à 3	40 €		30 €	
Arbitrage à 2	25 €	Pré-Saison : 20€		
U13 – U11 – U9	17 €, 15€,13€	Tarif indicatif conseillé, non obligatoire en fonction du règlement intérieur de chaque club		
Indemnité kilométrique et Péage pour toutes les compétitions				
0,364€/km – Michelin itinéraire conseillé		Péage Aller-Retour sur justificatifs Aller		
Frais de subsistance pour toutes les compétitions				
Repas	Forfait 18,60€ - 2 ^{ème} forfait repas si trajet Aller > 500 km			
Hôtel si trajet A/R > 500km	Exclusivement sur justificatif dans la limite de 73,90€ L'arbitre joint la facture acquittée à sa fiche de frais			

Cas particuliers :

- Si une rencontre a lieu en **semaine (lundi-jeudi) et que ce jour n'est pas un jour férié**, l'arbitre se voit attribuer une **indemnité supplémentaire grand déplacement de 80 €**, si le trajet A/R est > 500 km
- Quand un arbitre reste sur place pour arbitrer **une seconde rencontre le lendemain sur la même patinoire**, l'arbitre devra comparer entre le **coût d'un A/R + péage** et le **coût d'une indemnité d'immobilisation (80€) + nuit d'hôtel** sur justificatif et **prendre l'option la moins onéreuse pour le club**.
- Quand un arbitre **officie deux jours de suite dans la même région géographique** :
 - **Une indemnité d'immobilisation de 80€ sera à partager à parts égales entre les deux clubs.**

- **Le premier soir :**
Déplacement : aller domicile → lieu de la rencontre + péage A/R
Frais de subsistance : forfait repas,
hôtel sur justificatif
Indemnité grand déplacement (lundi-jeudi) : si trajet AR > 500 km

- **Le second soir :**
Déplacement : aller lieu rencontre de la veille → lieu nouvelle rencontre + péage aller pour ce trajet + retour lieu du match → domicile
Frais de subsistance : forfait repas,
hôtel sur justificatif
Indemnité grand déplacement (lundi-jeudi) : si trajet patinoire 2 → domicile > 500 km

- **Si match sénior le samedi : (A/R domicile + repas + péage + hôtel si trajet > 500 km) et U20 le dimanche : trajet + péage en plus du trajet A/R du samedi + repas + 2^d repas si match après 14h + hôtel sur justificatif si trajet samedi - dimanche < 500 km**

- A titre expérimental pour la saison 2018/2019, une indemnité d'arbitrage supplémentaire de 50€ est due à tout arbitre qui officie en semaine lors d'une rencontre débutant avant 18h30, sauf s'agissant des rencontres d'un tournoi final organisé sur plusieurs journées.

VII. TABLEAU RECAPITULATIF DES PENALITES FINANCIERES (CIRJ, art. 17)

	PENALITE DE MATCH	PENALITE DE MATCH	PENALITE DE MATCH	PENALITE DE MECONDUITE POUR LE MATCH	PENALITE DE MECONDUITE POUR LE MATCH
	Pour violation, <u>par un joueur</u> , de la règle IIHF 116 ou 168	Pour violation, <u>par un coach/officiel</u> , de la règle IIHF 116 ou 168	Sauf cas de violation des règles IIHF 116 et 168	Sauf cas de violation, <u>par un coach/officiel</u> , des règles 116, 164 ou 168	Pour violation, <u>par un coach/officiel</u> , de la règle IIHF 116, 164 ou 168
U9 à U15	95 €	150 €	75 €	35 €	125 €
Excellence (U17, U20, loisir)	115 €		95 €	45 €	
Féminin élite	125€		125€	125 €	
U17 élite					
U20 élite	135€				
D3 ²	155 €				
D2 ²	165 €				
D1 ³	185 €				
Ligue Magnus ³	195 €				

² Et en coupe de France pour les clubs engagés en D2/D3.

³ Et en coupe de France pour les clubs engagés en Ligue Magnus/D1.